

COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT AVEC LES PAYS À REVENU INTERMÉDIAIRE

Résumé

1. La communauté internationale a franchi ces dernières années des étapes importantes pour définir de manière plus précise et concise son engagement vis-à-vis de la lutte contre la pauvreté. Au travers de la Déclaration du Millénaire et la définition des Objectifs du Millénaire pour le Développement, il a été possible de mettre en place un agenda d'objectifs de base en termes de développement, pour lesquels l'ensemble de la communauté internationale s'est engagé. Ces avancées se sont accompagnées d'un programme de réformes dans le système de coopération pour le développement visant à permettre une meilleure appropriation de l'aide par les États bénéficiaires, une plus grande coordination et une plus grande harmonisation des politiques des donateurs, ainsi qu'un alignement effectif de celles-ci avec les stratégies nationales de développement des États bénéficiant de l'aide. Le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Paris sur l'Efficacité de l'Aide sont d'importantes étapes dans ce processus.
2. Ces changements ont été accompagnés d'un plus grand appui dans l'orientation de l'aide envers les pays à faible revenu où les niveaux de pauvreté sont les plus élevés. Cette approche, bien que justifiée, pourrait entraîner un soutien insuffisant de la communauté internationale envers les efforts de développement et de lutte contre la pauvreté dans les

3. Il convient non seulement de ne pas établir de frontière abrupte entre les pays susceptibles de recevoir de l'aide, mais aussi de ne pas séparer ceux qui contribuent au système de coopération. Cela signifie que, alors que les pays à hauts revenus poursuivent leur coopération avec les PRI, ces derniers doivent jouer un rôle toujours plus actif dans la coopération Sud-Sud, tant avec des pays

financement de nouvelles activités privées comme les infrastructures; et le

17. Un problème fondamental est la capacité des États à accéder aux marchés internationaux de capitaux, et avec quelle régularité, avec ce que cela implique en termes d'autonomie réelle des politiques économiques. Dans le cas des PRI, la combinaison de marchés de capitaux volatiles et de hauts niveaux d'endettement renforce le comportement cyclique des économies. En période d'essor, les marchés favorisent des politiques expansives; en période de récession, les gouvernements doivent accentuer les réponses de caractère récessif, qui se répercutent sur les possibilités d'investissement et la croissance des États. D'où l'importance de mettre en place des politiques macro-économiques de nature anticyclique.
18. Un élément important dans cette optique est de se doter d'une certaine flexibilité dans le mode de gestion du taux de change, en gardant à l'esprit qu'il n'existe pas une réponse optimale pour tous les pays. Un autre élément à considérer est bien sur celui de la politique fiscale. Les obstacles sont nombreux, mais on peut obtenir un certain degré d'autonomie en matière de politique fiscale face au cycle économique, à travers des objectifs fiscaux à moyen terme, ajustés en fonction du cycle économique, et des fonds de stabilisation. De plus, l'application d'une certaine régulation sur le compte de capitaux peut soutenir la conception de politiques anticycliques et aider à améliorer le profil de l'endettement extérieur.
19. Le développement des marchés financiers locaux -en particulier le niveau de capitalisation des marchés obligataires, aussi bien privés que publics- constitue l'une des orientations nécessaires pour que les PRI gagnent en autonomie dans la conception de leur politique économique et acquièrent une plus grande marge de manœuvre dans leur accès aux marchés internationaux. L'efficacité et la compétitivité bancaire sont éfifacfi0. 5 0 TDTciapitadis

pour qu'elles puissent faire face à de nouveaux problèmes, comme la régulation inadéquate d'instruments novateurs et dynamiques (dérivés) et les grands déséquilibres de paiement globaux; et améliorer la représentation et la participation des pays en développement au sein de ces institutions.

Intégration commerciale et avantages compétitifs

22. Une ouverture commerciale bien conçue améliore l'efficacité productive d'un pays, facilite la diffusion technologique, promeut la concurrence, permet de mieux tirer profit des économies d'échelle et assouplit les contraintes externes à la croissance. Toutefois, le développement n'est pas une conséquence automatique de cette ouverture. Sans un accompagnement adéquat, cette ouverture peut avoir des effets limités, voire négatifs à court terme. Ces vingt dernières années, les PRI ont fourni un effort remarquable pour ouvrir leur économie, augmentant leurs importations et exportations. Cependant, en matière de production et d'exportations, leur profil est très différent de celui des pays développés, avec un poids élevé des produits de base dans leurs exportations, ce qui augmente l'instabilité des revenus. Par ailleurs, il existe une grande concentration d'exportations par marché et par produit.
23. Plus de 80% des PRI sont membres de l'OMC et les autres ont presque tous le statut d'observateur. Même si l'accomplissement des accords commerciaux est basique, il est normal que, dans les négociations commerciales, les PRI demandent que l'universalité des normes se conjugue avec une marge d'action pour mettre en œuvre des politiques nationales de promotion du développement. Pour beaucoup de PRI, la négociation sur les produits agricoles est cruciale. Le haut niveau de protection des marchés agricoles dans les pays développés -où se combinent prix élevés et subventions à la production et à l'exportation- sont des pratiques incompatibles avec l'objectif d'un commerce ouvert et constituent un frein considérable aux exportations de beaucoup de pays en développement, y compris les PRI.
24. Outre un progrès dans les domaines de régulation mentionnés, la coopération internationale pourrait assister les PRI qui manquent de moyens techniques nécessaires dans les négociations internationales et qui ont besoin de ressources et de l'assistance technique pour augmenter leurs capacités d'exportation et le degré d'internationalisation de leurs entreprises.
25. Dans le domaine du développement des capacités technologiques, la coopération internationale peut être décisive. Le transfert international des connaissances peut conduire à un progrès technologique rapide dans divers secteurs. La coopération scientifique à travers des programmes de formation, d'échange de chercheurs et de réseaux de collaboration entre des équipes et des centres de recherche peut être particulièrement bénéfique pour les PRI. Une association stratégique, tant pour les projets nationaux qu'internationaux, avec des universités et des entreprises, pourrait jouer un rôle important. Par ailleurs, il est nécessaire de définir un cadre précis afin d'assurer que l'investissement étranger direct contribue, à long terme, au progrès technologique du pays hôte.

26. Un autre facteur clef dans la compétitivité internationale est la dotation et la qualité de l'infrastructure physique. L'investissement en infrastructure fait croître la demande agrégée, génère des emplois et de la croissance à court terme. À long terme, elle augmente l'efficacité productive, facilite l'intégration des marchés et permet la provision de services de base à la société. Pour un nombre considérable de PRI, les difficultés ou les crises financières de ces 25 dernières années ont conduit à un déficit substantiel dans ce domaine. Revitaliser l'investissement en infrastructures est, par conséquent, un facteur essentiel pour accélérer le développement. Une approche pragmatique des partenariats public-privé peut contribuer à cet effort.
27. Du point de vue financier, la revitalisation de l'investissement en infrastructures dans les PRI va requérir des efforts qui vont au delà des disponibilités budgétaires nationales et de l'éventuel financement privé interne ou international. Les ressources publiques bilatérales et surtout multilatérales peuvent être, par conséquent, décaies dans ce secteur. Cela constitue un des défis prioritaires de la coopération internationale avec les PRI.

Original: espagnol
(Des corrections pourront être apportées ultérieurement)